



Projet Pédagogique

2025/2026

« **MIEUX** **VIVRE** **SON** **ÉCOLE** »

A.L.A.E DE PRADINES

L'**A**ccueil de **L**oisirs **A**ssocié aux **E**coles de Pradines



Groupe scolaire : Daniel Roques.

Applicable au 1 janvier 2026



Sommaire Projet

Pédagogique

2025/2026

1. Contexte
2. Les missions de l'ALAE, les intentions éducatives, les axes de travail
3. Cadre légal et ses spécificités
4. Les temps périscolaires et les enjeux
5. La Place, le parcours et la participation de l'enfant
6. L'équipe éducative
 - 6.1. La composition
 - 6.2. Le rôle de la directrice
 - 6.3. Le rôle de l'encadrant
 - 6.4. La formation
7. L'Action, continuité éducative, école numérique
8. Les moyens
 - 8.1. Les espaces
 - 8.2. Les moyens matériels
 - 8.3. Les moyens financier
9. L'évaluation
10. Annexe

Lexique

ACCEM : Accueil collectif de mineurs à caractère éducatif

ALAE : Accueil de loisirs associé à l'école

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

**BPJEPS LTP : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
loisirs tous publics**

CAF : Caisse d'allocations familiales

CLAE : Centre de loisirs associés à l'école

CNFPT : Centre nationale de la fonction publique territoriale

DDJES : Direction départementale à la jeunesse à l'engagement et au sport

PAI : Projet d'accueil individualisé

PEDT : Projet éducatif territorial

PPMS : Plan particulier de mise en sûreté

TBI : Tableau blanc interactif

1. Contexte

La commune de Pradines (3617 habitants) est située près de Cahors et fait partie de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui gère les activités pour les enfants en dehors du temps scolaire.

En 2013, les parents d'élèves des deux groupes scolaires ont fait le choix lors d'un « referendum local » d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013, permettant ainsi d'organiser les temps périscolaires les mardis, jeudis et vendredis.

Le 15 Décembre 2014, la commune se dote d'un ALAE (Accueil de Loisirs associé à l'école) sur les deux groupes scolaires dans le but de développer, structurer et pérenniser les temps périscolaires. A travers la structure ALAE, le service du périscolaire déclare un ALSH associé auprès des services de DDJES (Direction départementale à la jeunesse à l'engagement et au sport) qui valide l'ouverture de la structure.

Une directrice titulaire du BPJEPS LTP (loisirs tous publics) ainsi que du concours animateur territorial dirige l'ALAE. Une équipe élargie d'animateurs est constituée afin de se mettre en conformité avec les nouveaux taux d'encadrements permettant ainsi de développer et d'étendre les temps périscolaires aux matins, midis, après-midis et soirs. Ce nouveau fonctionnement s'appuie sur ce projet pédagogique donnant du sens aux actions portées par l'équipe éducative ainsi que sur la mise en place du nouveau règlement intérieur fixant le cadre de fonctionnement de l'ALAE.

Un coordinateur enfance jeunesse a été nommé en janvier 2017 afin de faire un lien entre les différents acteurs.

Les effectifs du groupe scolaire:

Ecole Daniel Roques:

L'effectif total prévu d'enfants scolarisés est de 73 enfants. La fréquentation de l'ALAE est évaluée à **85% des enfants scolarisés.**

2. Les missions de l'ALAE, les intentions éducatives, les axes de travail

Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous pour toute l'année. Il prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'A.L.A.E. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

Le projet pédagogique doit et devra à terme être en cohérence avec le Projet d'école. Il est en total adéquation avec le PEDT (projet éducatif territorial). Cette interaction devrait permettre une meilleure cohésion entre tous les partenaires participant à la vie de l'enfant.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE L'ALAE :

- ❖ Créer une reconnaissance de la structure A.L.A.E comme une structure éducative et de loisirs et pas seulement comme un lieu de garde.
- ❖ Etablir une cohérence entre le projet pédagogique de l'A.L.A.E, le projet d'école et le projet éducatif territorial
- ❖ Offrir pour tous et sur les différents temps d'animation une diversité d'activités et d'ateliers permettant à l'enfant de faire ses propres choix selon ses envies, ses besoins, son état.
- ❖ Respecter le rythme des enfants considérant l'alternance des temps de loisirs, de repos et de classe.
- ❖ Tenir compte des attentes de chacun des partenaires : enfants, parents, enseignants, animateurs.



LES INTENTIONS ÉDUCATIVES :

L'accueil de loisirs associé à l'école est pour nous le moyen de prendre en compte le rythme de vie des enfants et leurs besoins spécifiques. Il permet de créer un lien direct avec l'école et se doit de faire du temps d'interclasse un moment récréatif et de vie au sein de l'école.

L'ALAE doit être en premier lieu un temps de loisirs et de détente. L'enfant doit pouvoir compenser par rapport au temps scolaire, libérer les éventuelles tensions intériorisées et reprendre son temps scolaire au mieux de ses capacités.

Pendant ce temps de loisirs, l'enfant doit pouvoir trouver une réponse à des besoins très divers : être actif ou inactif, seul ou en groupe, dirigé ou non par un adulte, dans une activité structurée ou spontanée.

L'accueil de loisirs doit être un temps de bien être à la fois physique et moral : physiquement car l'enfant doit rompre avec l'immobilité corporelle que nécessite les apprentissages scolaires et moralement car l'enfant doit pouvoir se détendre, s'exprimer et surtout être écouté. Enfin, l'accueil de loisirs doit être un temps de continuité avec l'école notamment concernant l'apprentissage de la vie en collectivité. Cela sera facilité par la mise en place d'un coordinateur jeunesse sur la commune de Pradines.

En flashant ce code vous pourrez accéder à la partie destinée aux écoles du site de Pradines. Une fois sur la page, merci de cliquer sur l'onglet « Daniel Roques » ou encore « Alaé (périscolaire) ».



LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL :

L'équipe de direction se donne comme principaux objectifs :

- ❖ De connaître l'enfant.
- ❖ De permettre à l'enfant de s'épanouir sur les différents temps ALAE.
- ❖ De favoriser le développement de la socialisation et la mixité.

Présentation des grands axes de réflexion à partir desquels l'action de terrain peut être mise en œuvre :

- L'ALAE comme un lieu de détente
 - ❖ Respect des rythmes de chaque enfant.
 - ❖ Garantir la sécurité des enfants.
 - ❖ Permettre aux enfants de s'épanouir au travers d'activités d'expression, sportives et calmes.
- L'ALAE comme un lieu de socialisation
 - ❖ Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres.
 - ❖ L'enfant doit évoluer dans un climat de confiance, de solidarité et de partage.
 - ❖ Privilégier la communication entre les acteurs de l'ALAE (parents, enfants, animateurs, personnel municipal et personnel enseignant).
- L'ALAE Comme un lieu ludique
 - ❖ Mettre à disposition de l'enfant des espaces de jeux, d'expression et de création et des nouveaux outils numériques.
- L'ALAE et le PEDT
 - ❖ Favoriser l'accès aux activités socio-éducatives, socio culturelles et socio sportives à tous.
 - ❖ Favoriser la socialisation et la citoyenneté.

3. Cadre légal et ses spécificités

Le décret Jeunesse et Sports du 26 juillet 2006 a instauré les « Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs » (ACCEM) avec une réglementation spécifique, définie par le code de l'action sociale et des familles.

Dans ce cadre, l'instruction 06-192 du 22 novembre 2006 relative à la mise en œuvre du régime de protection des mineurs accueillis pendant les vacances et les loisirs (B.O.J.S N°21) indique que les CLAE ou accueil de loisirs de type périscolaire entrent dans le cadre juridique des ACCEM. Ils sont ainsi devenus des ALAE (accueil de loisirs associé à l'école), entité éducative juridiquement indépendante de l'école, placée sous la responsabilité d'une personne morale organisatrice soumise à déclaration, porteuse d'un projet éducatif et dirigée par un responsable garant de sa mise en œuvre à travers son projet pédagogique.

○ Les mesures d'hygiène et de sécurité

❖ **PPMS :**

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité en cas de risque majeur est mis en place par la directrice de l'école et la directrice de l'ALAE. Les consignes et les plans sont en affichage dans tous les locaux. Des mises en situation sont effectuées.

❖ **La pharmacie :**

Une pharmacie comprend les accessoires de soins, les trousse de premiers secours, le registre de soins et les PAI (projet d'accueil individualisé). Un protocole des PAI se trouve dans chaque restaurant scolaire. La pharmacie se trouve dans un local fermé à clé. Elle est commune à l'école.

❖ **Le registre de soins :**

Il doit être tenu par toute personne qui soigne un enfant, et ce, de manière journalière. Tous les soins, quels qu'ils soient, doivent être consignés sur le registre. Chaque soin porté est communiqué à l'équipe directement ou par le biais du cahier de liaison commun qui se trouve sur le bureau de la salle de jeux afin de pouvoir faire le lien avec les familles.

❖ **Dossier sanitaire :**

La fiche sanitaire est remplie par les parents. L'organisateur assure le respect et la confidentialité des informations inscrites.

○ Les spécificités

Par rapport aux autres modes d'accueil collectif de mineurs (ALSH ou centres de vacances), les accueils périscolaires présentent des spécificités à prendre en compte dans le projet pédagogique :

- ❖ Les arrivées et départs échelonnés des enfants,
- ❖ Des temps d'accueil qui peuvent être très courts
- ❖ Des temps de transition avec l'école ou la famille, qui exigent une capacité d'attention importante de la part des animateurs,
- ❖ Des temps sur lesquels les différences entre les besoins des enfants sont exacerbées.

4. Les temps périscolaires et les enjeux

Le PÉRISCOLAIRE DU MATIN 7H30–9H00

Ecole Daniel Roques : « Bien commencer la journée »

La prise en charge de l'enfant à ce moment de la journée se situe à une période charnière, au rythme souvent bousculé, comprise entre le lever et le temps scolaire, qui est aussi le moment de séparation avec ses parents. Chaque enfant arrive avec des envies, des besoins et des capacités divers, auxquels il faudra pouvoir répondre. Les enfants arrivent de façon échelonnée et sont pris en charge à partir du moment où ils rentrent dans l'école.

○ L'accueil du matin :

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 et pris en charge jusqu'à 9H. L'équipe enseignante prend ensuite le relais. Deux encadrants sont présents pour accueillir les enfants.

3 espaces sont dédiés à cet accueil :

- ❖ L'espace calme : repos, dessins, lecture ...
- ❖ L'espace multi jeux : jeux de société, jeux de construction kapla, lego ...
- ❖ L'espace extérieur selon la météo : ping-pong, activités sportives, babyfoot,

Les enfants sont répartis par tranches d'âge dans différents espaces ALAE.

○ L'objectif du fonctionnement du matin :

- ❖ Accompagner en douceur la séparation avec la famille.
- ❖ Permettre à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme.

Moment d'échange convivial entre équipe et parents avec le cas échéant prise de notes sur le cahier de liaison : informations à communiquer éventuellement à l'équipe enseignante, aux parents ou à l'équipe d'animation.

Le rôle de l'animateur est donc de participer à divers jeux avec les enfants, sans être totalement accaparé par ceux-ci afin de rester disponible. Les jours de beau temps, toujours accompagnés d'un encadrant, les enfants peuvent utiliser l'espace extérieur.

○ Axes majeurs :

- ❖ Accueil chaleureux en intérieur,
- ❖ Ateliers libres,
- ❖ Jeux de construction,

LA PAUSE MÉRIDienne 12H–13H30

Ecole Daniel Roques: « Souffler et faciliter la reprise de l'école »

Le milieu de journée est synonyme de fatigabilité et de vulnérabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.

Le restaurant scolaire « Convivialité »

Le temps de repas est un temps éducatif à part entière. Il est important que le temps du repas soit un moment de plaisir et d'échange. Les enfants mangent dans un cadre convivial, sécurisé, dans le respect des règles (politesse, gestion du bruit, tenue à table, ...) l'hygiène est surveillée en permanence en particulier avant le repas. Ce temps est aussi l'occasion de sensibiliser les enfants contre le gaspillage alimentaire et de faire de l'éducation au goût. La pause méridienne doit aussi permettre la coupure, la détente, le loisir, le jeu, le repos entre deux longues séquences scolaires où des apprentissages scolaires vont nécessiter efforts et concentration. Cinq animateurs sont présents sur ce temps-là.

○ L'objectif de fonctionnement du midi :

- ❖ Apprendre à utiliser les couverts, à se servir, à débarrasser.
- ❖ Favoriser la découverte des aliments.
- ❖ Manger dans la convivialité.
- ❖ Décompresser après une matinée scolaire, se dépenser pour pouvoir mieux se concentrer pendant les périodes de cours.

○ Le péri scolaire de l'après-midi « Les Ateliers »

Daniel Roques 13h30-14h30

○ L'objectif des activités périscolaires :

« Se détendre, découvrir, s'amuser... »

Les Ateliers sont des animations encadrées par des professionnels et personnes diplômés autour d'activités sportives, manuelles, culturelles, artistiques, esthétiques, expressives, culinaires).

Les collectivités peuvent proposer un large éventail d'activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Les enfants choisissent leurs activités pour une période de 7 semaines.

En flashant ce code vous pourrez accéder à la partie destinée aux photographies prises durant les temps périscolaires de l'école Daniel Roques.



Favoriser pour tous les enfants la découverte et la sensibilisation à des activités en lien avec l'art quel qu'il soit dans le monde. Certaines activités sont mises en place en partenariat avec les associations locales. Le but est d'apprendre en s'amusant. Nous sensibilisons les enfants à l'engagement.

Le rôle de l'animateur est d'encadrer entièrement la séance d'animation de l'appel des participants jusqu'au rangement du matériel pédagogique.

Pour les maternelles ALAE de 16H30 à 18H30. Pour les primaires Etudes de 16h30 à 17h30 comprenant un temps libre de 16h30 à 16h50 . De 16H50 à 17H30 les enfants sont en étude fermée.

PÉRISCOLAIRE DU SOIR 16H30— 18H30

« Soufflez et reprendre le chemin de la maison »

Ce moment de la journée est important et prépare le retour à la maison avec des départs échelonnés. Ce temps est articulé essentiellement autour de jeux libres dans la cour ou dans les salles ALAE dans un cadre convivial.

Ce temps est pensé comme un moment de détente et de récupération, respectueux du rythme et de l'état de fatigue de chaque enfant. Les activités proposées sont principalement des jeux libres, organisés dans la cour lorsque les conditions météorologiques le permettent ou dans la salle de jeux, au sein d'un cadre convivial, sécurisant et apaisant.

Les départs échelonnés permettent aux enfants de quitter la structure sereinement, favorisant une transition douce vers la vie familiale. L'équipe d'animation veille à instaurer un climat rassurant, propice au bien-être, à l'autonomie et au plaisir de jouer, afin de clôturer la journée de manière positive.

5. La Place, la Participation et le Parcours de l'enfant.

Les temps périscolaires sont en complémentarité et cohérence avec les temps scolaires. Ceci implique un travail de partenariat avec les autres acteurs de la journée (parents, école, restauration, association). Ce parcours de l'enfant a pour finalité de « **Mieux vivre son Ecole** » et ainsi faciliter la reprise des temps de classe en respectant les moments de repos indispensable pour un bon épanouissement de l'enfant.

L'Enfant est placé au centre du dispositif qu'est l'accueil périscolaire. Il s'agit de permettre à l'Enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité et **d'être acteurs de ses loisirs**. S'exprimer s'entend au sens de : agir, ressentir, dire.

Veillez vous référer au tableau « La journée de l'enfant » ci joint en annexe page 22.

○ L'Enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

❖ D'agir sur le monde qui l'entoure

L'animateur veillera à véhiculer les valeurs du groupe tout en faisant réfléchir l'enfant à la notion d'engagement pour soi et pour les autres.

❖ De s'exprimer, donner son avis

L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants qui leur permettent de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels.

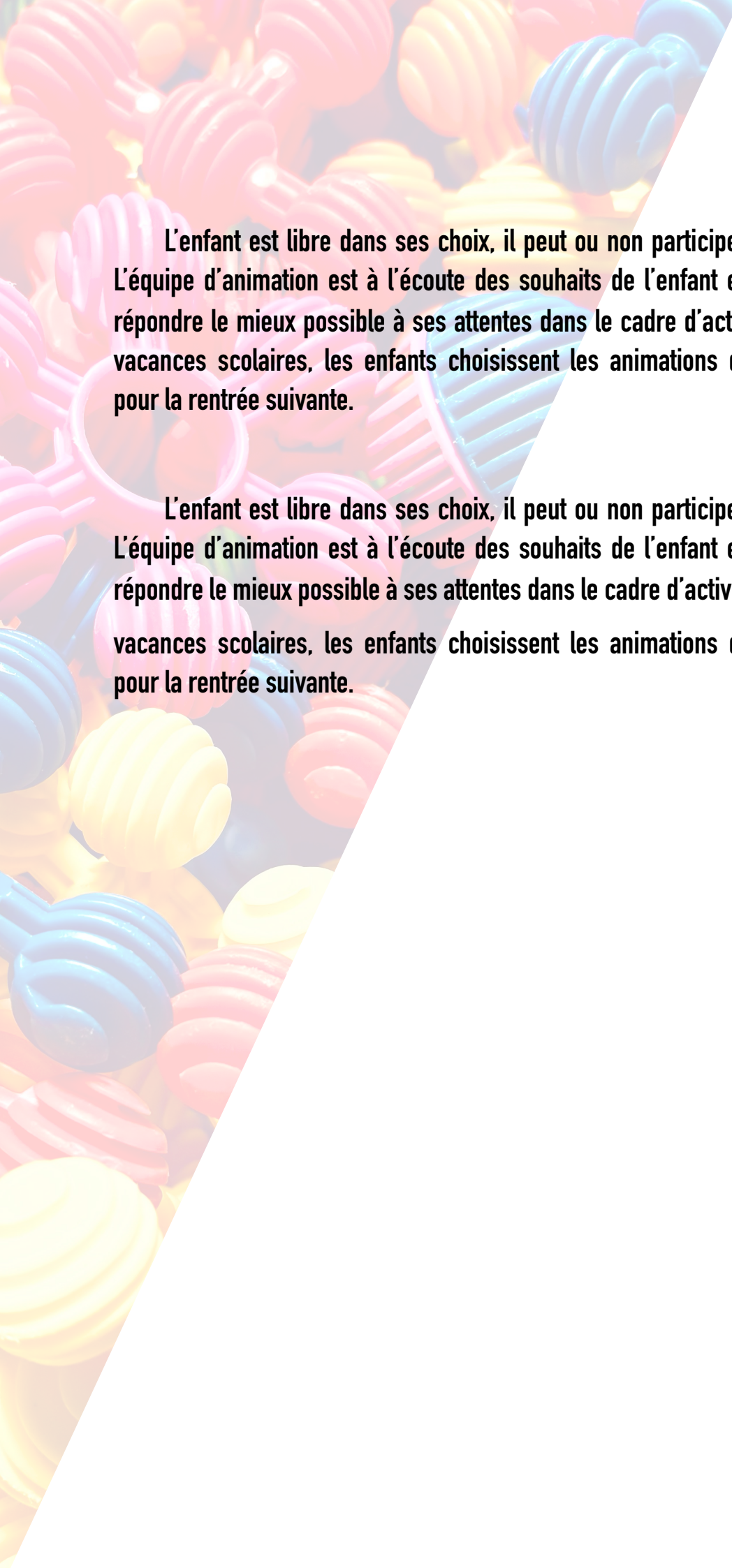
❖ De prendre des initiatives

L'animateur veillera à ce que l'enfant puisse mettre en place une activité qu'il pratique au quotidien et ainsi la faire partager à ses camarades (musique, sport, cirque...).

❖ De faire des choses seul avec une certaine responsabilité

L'animateur veillera à ce que les enfants, assurent le débarrassage des tables et le rangement du matériel pédagogique.

Les enfants peuvent circuler d'un espace à l'autre seul en respectant les consignes de sécurité.



L'enfant est libre dans ses choix, il peut ou non participer à une activité proposée. L'équipe d'animation est à l'écoute des souhaits de l'enfant et met tout en œuvre pour répondre le mieux possible à ses attentes dans le cadre d'activités de groupe. Avant les vacances scolaires, les enfants choisissent les animations qu'ils souhaitent pratiquer pour la rentrée suivante.

L'enfant est libre dans ses choix, il peut ou non participer à une activité proposée. L'équipe d'animation est à l'écoute des souhaits de l'enfant et met tout en œuvre pour répondre le mieux possible à ses attentes dans le cadre d'activités de groupe. Avant les vacances scolaires, les enfants choisissent les animations qu'ils souhaitent pratiquer pour la rentrée suivante.

6. L'équipe éducative

○ 6.1. La composition

L'équipe d'animation est constituée de personnes, composée d'une directrice (BPJEPS LTP, concours animateur territorial), d'animateurs diplômés B.A.F.A. ou non diplômés spécialement recrutés pour l'occasion et du personnel municipal.

○ 6.2. Le rôle de la directrice

La directrice est garante de la cohésion des équipes, elle veille à maintenir une bonne communication pour une qualité de travail optimale au service des enfants. Elle est placée sous l'autorité de maire, il est en lien direct avec celle-ci et rend compte de l'ensemble des informations relatives au fonctionnement de la structure directement à la municipalité.

La directrice :

- ❖ Défini, rédige et met en œuvre le projet pédagogique de l'ALAE,
- ❖ Coordonne et organise la mise en place des activités,
- ❖ Assure le lien entre les familles, l'équipe enseignante et la mairie,
- ❖ Les ressources humaines (recrutement, remplacement ...).

Elle est chargée du suivi administratif :

- ❖ Des dossiers d'inscription,
- ❖ De l'évolution de la fréquentation et transmission à la caisse d'allocations familiales,
- ❖ Du contrôle des autorisations pour les personnes autorisées à récupérer les enfants,
- ❖ Des vérifications des contre-indications médicales,
- ❖ Des PAI.

○ 6.3. Le rôle de l'encadrant

L'animateur (au sens large du terme) a des interactions avec différents acteurs, et en tout premier lieu avec l'enfant. **Il est garant de sa sécurité physique et affective.** Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable. L'animateur est le garant du cadre (règles) dans lequel l'enfant évolue. Pour cela il doit permettre et favoriser l'expression de l'enfant, mais aussi aller au-devant de lui. Il doit être juste et équitable.

L'animateur accompagne l'enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de donner à l'enfant les moyens de faire par lui-même, de faire des découvertes.

L'animateur s'exprime dans un langage correct, adapté aux enfants en prenant soin de ne pas crier pour s'adresser à eux.

On identifie quatre postures chez un animateur :

- ❖ Laisser jouer (observation),
- ❖ Donner à jouer (installation d'un environnement particulier),
- ❖ Faire jouer (diriger),
- ❖ Jouer avec.
- ❖

L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. Il fait partie d'une équipe périscolaire qui compte 6 agents. Au quotidien dans les différents lieux d'accueil périscolaire, les animateurs sont répartis en fonction des effectifs.

L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment approprié, en tenant compte de la présence ou non d'autres personnes (enfants, familles, enseignants, etc.).

L'animateur recherche en cas de besoin une solution individuelle ou collective au problème rencontré afin de pouvoir adopter une réponse applicable par l'ensemble des membres de l'équipe (consensus).

En cas de besoin, il est également possible de contacter la directrice de l'ALAE.

Les qualités requises

- ❖ Accueillant
- ❖ Discrétion professionnelle
- ❖ Ecoute active
- ❖ Informer et s'informer
- ❖ Prise d'initiative
- ❖ Adaptabilité
- ❖ Savoir communiquer
- ❖ Être attentif (PAI, comportements difficiles)
- ❖ Sens des responsabilités et d'équipe.

○ 6.4. La formation

Un plan de formation a été établi dès la mise en place de l'ALAE:

Formation aux premiers secours, Formation incendie, Formation BAFAF, Formation thématique (CNFPT, DDJES...). Favoriser le temps d'échange et de partage entre les encadrants sur des temps formels et informels et ainsi développer la dynamique de groupe.

Objectifs durant l'année scolaire 2025/2026

- ❖ Le personnel municipal encadrant les enfants devra participer à la formation de remise à niveau aux gestes de premiers secours.
- ❖ Organiser une session BAFA en direction du personnel des écoles qui en font la demande.
- ❖ Continuer la formation liée à la manipulation du défibrillateur.
- ❖ Participer à des formations CNFPT, DDCSPP.
- ❖ Continuer la formation du personnel liée à la mise en place de l'école numérique

7. L'action, la continuité éducative, école numérique

Il nous paraît indispensable de baser notre projet, nos actions, nos interventions sur des valeurs fondamentales qui permettront à l'enfant de progresser vers une citoyenneté future. Ces valeurs sont inscrites dans le projet éducatif accessible à tous. Pour mieux vivre son école, l'ALAE s'articule sur deux axes prioritaires.

« **MIEUX VIVRE SON ÉCOLE** »

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté :

- Permettre aux enfants de prendre part à la vie de l'ALAE, de s'approprier leur territoire de vie.
- Permettre à l'enfant de s'exprimer librement et de donner son avis sur la vie de l'ALAE (réunions d'enfants).
- Permettre aux enfants de mettre en place des projets, d'être acteur de leurs loisirs.

Développer la coopération :

- Permettre à chaque enfant de prendre sa place dans le groupe.
- Elaborer des règles de vie propres à chaque espace avec les enfants.
- Respecter les moments de silence lorsque quelqu'un parle.
- Faire jouer ensemble petits et grands, filles et garçons.

Les loisirs éducatifs

Les activités et ateliers proposés portent une visée éducative avec des supports attractifs et ludiques. Ces animations peuvent parfois s'inscrire dans une dynamique de projet comme l'amélioration du cadre de vie scolaire (personnalisation du restaurant scolaire, exposition thématique...). Des projets avec un rayonnement communal en partenariat avec les services de la ville (médiathèque, centre social...) les associations... L'ensemble des actions et projets se rattachent au projet pédagogique et éducatif de l'ALAE.

Continuité éducative :

« Cohérence, Complémentarité, Continuité »

Il est très important de comprendre que l'ensemble des intervenants sont de véritables acteurs dans l'éducation des enfants et ce, en lien avec l'équipe enseignante, les parents et acteurs extérieurs. Il s'agit ainsi de former « une chaîne éducative » où chacun intervient à un moment donné pour apporter une réponse adaptée.

Concrètement:

- ❖ Accueil pensé ensemble
- ❖ Echange d'informations avec l'équipe enseignante (PAI, problème de comportement, vie de l'établissement, événements inhabituels, etc...).
- ❖ Mise en place d'un cahier de liaison.
- ❖ Mise en place de règles de vie commune école/ALAE.
- ❖ Ces échanges peuvent se faire de manière formelle et ou informelle. Il semble important qu'il y ait un écrit tel un registre commun.
- ❖ La participation au Conseil d'Ecole.

Avec les parents:

- ❖ La participation et échanges avec les parents
- ❖ Informations (trombinoscope, panneaux des activités...)
- ❖ Accueil du matin et du soir pour échanger avec les parents
- ❖ Informations en ligne sur le site de la mairie de Pradines
- ❖ Prendre en compte les propositions des parents, réunions d'informations
- ❖ Solliciter l'aide des parents pour des temps forts ALAE ou école/ALAE.
- ❖ Echange au sein de l'équipe d'animateurs. Une rencontre pédagogique sera organisée pour établir les bilans et perspectives.
- ❖ Initiative commune avec l'école (fête de l'école, Pradinoise, jour de sports, Noël...)

8. Les moyens

L'ALAE est implanté sur le site de l'école. Il y a une mutualisation des locaux (école/ALAE).

○ 8.1. Les espaces

Daniel Roques

- ❖ Le restaurant scolaire
- ❖ La cour de l'école élémentaire avec son préau
- ❖ La salle multi jeux de l'école
- ❖ Les sanitaires.
- ❖ Salles de classe
- ❖ Espace enherbé dans la cour
- ❖ Terrain de basket

○ 8.2. Moyens matériels

Le matériel pédagogique

Le matériel pédagogique indispensable pour exercer les activités manuelles, sportives... est mis à la disposition des animateurs et est mis sous leur responsabilité. Le rangement du matériel fait partie de la séance et responsabilise aussi les enfants. Avant les vacances scolaires, un référencement du matériel est effectué et une fiche d'expression des besoins est remplie par chaque animateur puis validé par le directeur de l'ALAE.

Les fournitures d'activités sont financées par la mairie.

- ❖ **Équipements de loisirs** : matériel de motricité, jeux de société, ballons
- ❖ **Matériels audiovisuels** : chaîne hi-fi, télévision, magnétoscope, dvd.
- ❖ **Matériels numériques** : TBI, tablettes, ordinateurs portables, vidéo projecteur, appareil photos numérique.

○ 8.3. Moyens financiers

- ❖ Budget municipal
- ❖ Prestations CAF
- ❖ Participations des familles
 - Mise en place d'un système de réservation en ligne via le site Carte+ qui permet aux parents de gérer en toute autonomie les inscriptions, annulations de leurs enfants, ainsi que leur budget.

En flashant ce code vous pourrez accéder à la page destinée aux réservations et paiements en ligne, utilisés par les parents.



9. L'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique (objectifs pédagogiques, fonctionnement, relations humaines) se fait lors des réunions des équipes avant les vacances scolaires.

Elle est effectuée sous différentes formes avec des outils d'évaluation appropriés :

- ❖ Évaluation individuelle orale et/ou écrite (savoirs, savoir-être, savoir-faire),
- ❖ Évaluation de groupe orale et/ou écrite.

L'évaluation est indispensable pour que chacun trouve sa place au sein de l'équipe et que le projet reste toujours adapté aux besoins des enfants dans le cadre d'un accueil de loisirs associé à l'école.

**AVANÇONS ENSEMBLE DANS L'INTÉRÊT
DES ENFANTS.**

10. Annexe

La journée de l'enfant se décline comme suit au sein de l'Ecole Daniel Roques:

Lundi	Accueil périscolaire <u>7H30/9H00</u>	Temps Scolaire <u>9H00/12H00</u>	Restauration Scolaire <u>12H00/13H30</u>	Temps Scolaire <u>13H30/16H30</u>		Accueil périscolaire <u>16H30/18H30</u> MATER <u>17h30/18H30</u> ELEM
Mardi	Accueil périscolaire <u>7H30/9H00</u>	Temps Scolaire <u>9H00/12H00</u>	Restauration Scolaire <u>12H00/13H30</u>	Tap <u>13H30/14H30</u>	Temps Scolaire <u>14H30/16H30</u>	Accueil périscolaire <u>16H30/18H30</u> MATER <u>17h30/18H30</u> ELEM
Mercredi	Accueil périscolaire <u>7H30/9H00</u>					
Jeudi	Accueil périscolaire <u>7H30/9H00</u>	Temps Scolaire <u>9H00/12H00</u>	Restauration Scolaire <u>12H00/13H30</u>	Tap <u>13H30/14H30</u>	Temps Scolaire <u>14H30/16H30</u>	Accueil périscolaire <u>16H30/18H30</u> MATER <u>17h30/18H30</u> ELEM
Vendredi	Accueil périscolaire <u>7H30/9H00</u>	Temps Scolaire <u>9H00/12H00</u>	Restauration Scolaire <u>12H00/13H30</u>	Tap <u>13H30/14H30</u>	Temps Scolaire <u>14H30/16H30</u>	Accueil périscolaire <u>16H30/18H30</u> MATER <u>17h30/18H30</u> ELEM